

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0022617

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02006

Société : ROYAL AIR MAROC

Actif Pensionné(e)

Autre : Retraitee

Nom & Prénom : AOUA NAJIA

Agm

Date de naissance : 15/12/1956

Adresse : LOT ATTADAMOUNE RUE 6 N°73 OULFA
CASABLANCA

Tél. : 06 60 76 40 26 Total des frais engagés : 165,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Medecin RDA Factu
Medecin Spécialiste
HACHEM RDA Factu

Date de consultation : 31/01/2024

Nom et prénom du malade : AOUA NAJIA Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : douleur abdominale

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

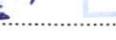
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA 16/02/2024

Le : 16/02/2024

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/07/2024			4	INP 092050293

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE RESIDENCE ANNAM Siham GUERRAOUI Docteur en Pharmacie Résidence Annam - Oujda Tél: 05 22 89 43 09 - Casablanca	2024-07-24	165.00

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des travaux
	H 25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	G B	
	D 00000000			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Ex Chef de Département
Néphrologie-Hémodialyse Transplantation Rénale
Clinique Cheikh Zayd - RABAT

Ex Chef de Service
Néphrologie-Hémodialyse
Polyclinique CNSS Derb Ghalef - CASA

الدكتور هاشم رضا فاتن
اختصاصي في أمراض الكلى
Dr. HACHEM REDA FATEN
Médecin Nephrologue

ORDONNANCE

le - 25/03/2016.

Prise NAJIA Aoula

~~3760x3~~

①.

Maladie sono ST 

sept au 10 mars
dose

19.60

après le ppe

②.

Doce fete sonore ongule

lentes

compte 1 mois de 2 mois

PPV: 49,60 DH
LOT: 23H10
EXP: 08/2016.

Dr. HACHEM REDA FATE
Médecin Spécialiste

Néphrologie - Hémodialyse



165.10

PHARMACIE RÉSIDENCE ANNAM

Siham GUERRAOUI

Docteur en Pharmacie

4, Résidence Annam - Oulfa

Tel: 05 22 89 43 89 - 05 22 89 89 14 - 06 72 54 14 29

312, Bd Oum Rabiaa, Quartier Oulfa - Casablanca - Tel: 05 22 89 00 89 - Email : hachem.doc@gmail.com / contact@centrebismillah.ma

Site web : www.centrebismillah.ma

N'oubliez pas d'apporter vos médicaments
et une copie de votre bilan biologique à chaque visite médicale

38,50

38,50

38,50